



Compte rendu REUNION DU BUREAU SYNDICAL 11 septembre 2018 – 14H - Incheville

Etaients présents :

Titre, Prénom, Nom	Fonctions et qualités	Présent (P) – Absent excusé (AE)
Monsieur Laurent Jacques	Président du Syndicat Mixte	P
Monsieur Claude Vialaret	Vice-président du Syndicat Mixte	P
Monsieur Yves Derrien	Vice-président du Syndicat Mixte	AE
Monsieur Jack Bacouël	Vice-président du Syndicat Mixte	P

Pour faire suite à la dernière réunion du Bureau, les points suivants sont à l'ordre du jour :

1/ Ordre du jour du prochain Comité Syndical

1.1/ projet de nouveaux statuts

Le Bureau avait décidé de confier une mission technique afin qu'une ébauche de projet de statuts soit mis par écrit, transmis par mail aux membres du bureau, puis étudié ensemble et validé à la faveur de la prochaine réunion du Bureau Syndical.

Un document de travail a été travaillé lors de la dernière réunion du bureau syndical. Le document modifié intégrant les orientations et arbitrages du bureau a été transmis pour relecture.

Le projet présenté fait l'objet de quelques modifications de forme et des précisions concernant le fond sont ajoutés. Il est également demandé de préciser dans la note de synthèse à l'appui de ce point, le contexte de cette modification et d'exposer les raisons de cette proposition.

➤ Ce projet de statuts ainsi validé par le Bureau Syndical sera transmis en vue de validation au prochain Comité Syndical. La proposition était jointe en pièce annexe de la note de synthèse à l'appui du Comité Syndical du 26/09/2018.

1.2/ adoption du règlement intérieur

Monsieur le président rappelle qu'il est également nécessaire dans les 6 mois suivants l'élection de la gouvernance de mettre en place le règlement intérieur du Comité Syndical, soit au plus tard pour le 3 octobre prochain.

Une version adaptée tenant compte également de l'ancien règlement intérieur applicable a été adressée.

Le projet présenté fait l'objet de quelques modifications de forme et des précisions concernant le fond sont ajoutés.

➤ Ce projet de règlement intérieur ainsi validé par le Bureau Syndical sera transmis en vue de validation au prochain Comité Syndical. La proposition était jointe en pièce annexe de la note de synthèse à l'appui du Comité Syndical du 26/09/2018.

1.3/ Point d'information sur l'Etat d'avancement du SCOT.

Monsieur le Président explique l'organisation à venir et les objectifs en terme de timing :

Pendant l'été, l'analyse technique a été affinée, et des modifications des dossiers sont en cours.

Les arbitrages demandés au bureau syndical sont les suivants (note analyse DOO et DAAC) :

- Reprise des cartes définissant les espaces proches du rivage : accord pour les reprendre avec la mention suivante : « les documents d'urbanisme locaux identifieront à la parcelle les espaces proches du rivage localisés sur la carte n°2 », ceci permettant d'affiner au cas par cas, dans chaque commune, et selon les configurations réelles des parcelles.
 - accord du bureau syndical
- Intégration des quartier bellevue à Ault, et Onival à Woignarue dans les « villages » au sens de la loi littoral, ceci afin de permettre les extensions futures de l'urbanisation.

- accord du bureau syndical
- Rééquilibrage du nombre de logement prévus par niveau d'armature urbaine (voir note pour nouveaux chiffres)
 - accord du bureau syndical
- Définir la superficie nécessitant une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) proposition : 3.000 m²
 - accord du bureau syndical
- Inscrire un objectif de 10% des logements créés en résidence principale, pour les logements aidés (soit 300 logements sur la durée de vie du SCOT). Le pourcentage légal ne s'applique pas sur le territoire
 - accord du bureau syndical
- Structuration de l'offre en mobilité : mise à jour afin de ne pas trop contraindre les structures porteuses (aucune compétence transport à ce jour) .
2 axes stratégiques sont maintenus :
 - Renforcement de l'axe Villes Sœurs – Aumale (ferroviaire, liaison douce ...)
 - Renforcement de l'axe Dieppe – Abbeville (Ferroviaire, liaison douce, TC ...)
 - accord du bureau syndical
- PEABM oublié dans le SCOT est réintégré.
 - accord du bureau syndical.

Tableau de planification de la procédure :

Action n°	Description	Date et lieu – le cas échéant	Etat d'avancement
1	Travail d'analyse en juillet, avec un point d'étape administratif semaine 31.		CLOS - REALISE
2	Finalisation d'une note d'analyse raisonnée et validation en Bureau Syndical - Pour les techniciens : échéance semaine 36 - Pour le Bureau syndical : réunion septembre 2018	Mardi 11 septembre 14H Incheville	CLOS -REALISE
3		Conseil syndical : mercredi 26 septembre à 17H30 Blangy-sur-Bresle	
4	Réunion avec les responsables des DDTM (76 et 80)	Vendredi 5 octobre 2018 à 10h00 Salle Alain Longuent à Eu	
5	Conférence des maires (Maires + Président EPCI)	Samedi matin 13 octobre 9H30 – Blangy salle des fêtes	
6	Réunion des personnes publiques associées	16 octobre journée 10H Salle Alain Longuent à Eu	
7	Selon les conclusions de cette réunion et les modifications à intégrer, arrêt projet lors du comité syndical de novembre ou décembre 2018	(Date à fixer)	
8	Mise à l'enquête publique du projet arrêté : 3 mois pour les personnes publiques associées + 1 mois de mise à jour du dossier + 3 mois pour les particuliers et collectivités	Juillet 2019.	
9	Bilan de la concertation et approbation du SCOT	Début août 2019	
10	Formalités d'opposabilité	Septembre 2019.	

1.4 / Point d'information concernant l'étude de faisabilité « verrerie Denin » à Nesle Normandeuse

Monsieur le Président expose qu'il n'a pas de réponse concernant le courrier qu'il a adressé le 18 juin dernier, à Monsieur le Président de la CCIAB pour :

- connaître sa position concernant la reprise ou non des engagements du PETR à passer en phase opérationnelle

- lui demander son avis sur le financement (plan de co-financement à réviser) des sommes déjà engagées selon les orientations du bureau ainsi que sa position concernant le reliquat et le besoin d'études complémentaires.

L'idée était que les deux communautés de communes se mettent d'accord, puis qu'il organise une réunion avec l'EPFN pour la mise en place d'un prochain comité de pilotage à la rentrée.

Par mail en date du 13 juillet, les disponibilités des deux présidents de CC ont été sollicitées. Sans réponse pour ce qui concerne la CCIAB, Monsieur le Président de la C CVS ayant proposé des dates devenues sans objet, il conviendra de le relancer.

Monsieur le Président de la CCIAB a été relancé par mail le 10 septembre à ce sujet.

➤ *Depuis la dernière réunion du Bureau Syndical, une réunion avec les deux présidents de Communauté de Communes a pu être organisée le 19 septembre dernier*

Monsieur le Président rappelle les éléments suivants :

Une rencontre a été organisée le 19 septembre dernier avec les Présidents des Communautés de Communes. Les éléments suivants ont été validés : poursuite de l'étude avec un partage financier des frais restant à la charge du PETR, par moitié entre les deux Communautés de Communes.

Pour mémoire, le PETR est actuellement redevable de la moitié des sommes engagées par l'EPFN (53.856 euros TTC) soit 26.928 euros, sur une autorisation de programme totale de 80.000 euros prise en charge par moitié par l'EPFN et le PETR.

Une convention financière tripartite va être rédigée et proposée aux Communautés de Communes afin de formaliser cet accord. Il convient de noter que la Communauté de Communes Interrégionale Aumale- Blangy-sur-Bresle doit évoquer, lors de son dernier Conseil Communautaire en date du 27/09/2018, la question de la poursuite technique de l'étude, suspendu à la réalisation de travaux conservatoires sur la verrerie.

Ces éléments ont fait l'objet d'un point informatif à l'occasion du dernier comité syndical (26/09/2018)

1.5/ adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires du centre de gestion de la FPT de Seine-Maritime

Le contrat auquel le PETR adhérait précédemment via le CDG76 arrive à échéance au 31 décembre 2018 ; le CDG76 à procéder au renouvellement de ce contrat. Ce contrat permet aux collectivités adhérentes de bénéficier du remboursement des prestations dues à leur personnel en matière de protection sociale statutaire.

Il s'agit donc :

- D'accepter la proposition du Centre de Gestion à savoir :

Assureur : CNP Assurances/Sofaxis

Durée du contrat : 4ans à compter du 1^{er} janvier 2019

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois

Agents affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 5,80%

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et des agents contractuels de droit public :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire : 0,98%

Les services du Centre de gestion assurant la gestion complète du contrat d'assurances en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.20% de la masse salariale assurée par la collectivité.

- D'autoriser le Syndicat Mixte à adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime, à compter du 1^{er} janvier 2019.
- D'autoriser le Président ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.
- D'autoriser le Président à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

➤ Le bureau valide ce renouvellement, le syndicat mixte étant précédemment adhérent.
Inscription à l'ordre du jour du comité syndical du 26 septembre 2018

1.6/ proposition de délibération portant mandat au centre de gestion 76 – convention de participation pour le risque « prévoyance »

Monsieur le président présente cette proposition du CDG76

Le but de la consultation est de permettre l'obtention de conditions tarifaires mutualisées attractives pour l'ensemble des collectivités qui donneront mandat au CDG76.

➤ Le Bureau syndical décide de ne pas participer pour ce moment, et de mettre en attente le dossier

1.7/ remarques du Comité syndical concernant le Schéma régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'égalité des Territoires (SRADDET)

Le document sera transmis aux membres du Comité Syndical pour toute remarque. Il sera pris acte des remarques en séance. La délibération correspondante sera adressé à la région Hauts de France, en réponse à son courrier en date du 6 juillet dernier.

2/ Dossiers non-inscrits à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire

2.1/ Contractualisation

Contact a été repris avec la région HDF afin de tenter d'inscrire pour la programmation 2019, une demande de financement au titre de la PRADET pour le financement au moins d'un poste en ingénierie de projet pour le Pays. Une réunion technique sera organisée en octobre prochain afin d'analyser la faisabilité d'inscrire un poste en co-financement dans ce cadre.

► les services de la région seront relancés afin d'arrêter une date à ce sujet.

La capacité du Pays a travaillé la contractualisation (Etat, Europe etc.) est aussi fonction de l'évolution des statuts.

2.2/ Point concernant la recherche de nouveaux locaux.

Cf fiche

Monsieur Jack Bacouel propose de contacter des personnes qu'il connaît afin de faire le point sur les opportunités immobilières à Blangy.

Monsieur le Président a été surpris de voir le logo du Pays figurer sur les flyers de cette manifestation, alors même qu'il ne sait pas à quel titre cela a été mis en place. Il regrette en outre de n'avoir pas été invité à la fête du verre en tant que président du PETR alors qu'il l'était les autres années en sa qualité de Maire

Il précise qu'à ce jour, il n'a pas de nouvelles de la proposition immobilière formulée par Monsieur Arnoux.

2.3/ Site Internet

La carte a été mise à jour. Un devis sera demandé après accord sur la modification des contenus.

Il n'est pas nécessaire de modifier l'esthétique du site.

Proposition de nouveaux contenus à définir

AGENDA

Prochaine réunion du Comité Syndical : 26 septembre 2018 à 17H30 (horaire qui sera modifié ultérieurement en raison d'une réunion du Conseil Municipal de Blangy-sur-Bresle)

Prochaine réunion du bureau syndical : **mardi 30 octobre 2018 à 14 H, salle du Conseil Municipal à Incheville**